

SOUTIEN AUX LIEUX DE DIFFUSION "SCÈNES MISSIONNÉES" ET/OU RÉSEAU "CRÉATION EN SARTHE"

Programme	Nature – Fonction : 6574 / 65737 - 311 Programme – Opération : Poogo – 10086
Bénéficiaires	Associations, centres culturels.
Condition(s) d'attribution	Rôle territorial affirmé dans un domaine artistique spécifique, qualité de l'équipement (conditions techniques et d'accueil des artistes et du public) et présence de personnel qualifié, accueil de résidences d'artistes, créations, diffusion, sensibilisation des publics).
Référence(s) décision(s) du Conseil départemental	BP 1995 CP 21 octobre 2016
Détermination de l'aide	Au vu du budget et des actions mises en place.
Modalité(s) d'attribution	<ul style="list-style-type: none"> - Délibération de la collectivité et/ou décision du conseil d'administration de l'organisme gestionnaire de l'équipement. - Note de présentation du projet. - Budget prévisionnel détaillé. - Pour l'aide spécifique à l'accueil de résidences tableau récapitulatif complété à l'issue de la saison.
Service(s) chargé(s) de l'instruction	Direction générale adjointe de l'Éducation, des Sports, des Transports et de la Culture Direction de la Culture Service Actions culturelles ✉ contact.estc@sarthe.fr

Mise à jour : octobre 2016